

**Décision de nomination de suivants de liste
à la commission de la recherche**

Collège des Docteurs, docteurs de 3^{ème} cycle et docteurs ingénieurs

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision n°DAJP/2020-535 du président de l'Université de Tours, en date du 16 octobre 2020, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des docteurs, docteurs de 3^{ème} cycle et docteurs ingénieurs à la commission de la recherche ;

Vu les listes de candidats intitulée « Portons tous les talents ! » ;

Vu la perte de qualité de membre relevant du collège des docteurs, docteurs de 3^{ème} cycle et docteurs ingénieurs de Mme Sandrine FERRÉ ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Samuel LETURCQ est proclamé élu à la commission de la recherche, collège des docteurs, docteurs de 3^{ème} cycle et docteurs ingénieurs, secteur 2, en remplacement de Mme Sandrine FERRÉ, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés.

Fait à Tours,



COMPOSITION ACUTALISÉE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Collège des docteurs, docteurs de 3^{ème} cycle et docteurs ingénieurs

Secteur 2 • Lettres, Sciences Humaines et Sociales

TITULAIRES	LISTE
JANNIARD Sylvain	Liste B - L'université ENSEMBLE
LETURCQ Samuel	Liste A - Portons tous les talents !
CHAMPION-HINDY Emmanuelle	Liste C - Autrement 2020